



Journée technique

De la Concertation-Information à la Concertation-Construction Retour de pratique du CD56

Xavier DOMANIECKI – Directeur des Routes – CD56



Sommaire

- L'évolution des pratiques au sein du CD56
 - De la concertation « information »...
 - ... à la concertation « volontaire »...
 - mise en œuvre actuellement
 - ... vers la concertation « co-construction »
 - Exemples
- Conclusion sur éléments importants

Dimension des projets hors champ

Elaboration des projets d'intérêt national: procédure de débat public

*création / élargissement de routes 2X2 voies
Obligatoire pour projet > 300 M€ ou 40 km,
saisine facultative si projet > 150 M€ ou 20 km*

Elaboration des projets d'aménagements plus urbains

procédure de CONCERTATION

art. L 300-1 et suivants du Code de l'Urbanisme

*Création de route et modification d'assiette de route existante
dans partie urbanisée d'une commune et > 1,9M€ ;
création ou extension d'emprise d'une gare > 1,9 M€*

Définition (wikipédia)

« La **concertation** est l'action, pour plusieurs personnes, de s'accorder en vue d'un projet commun. »

*La concertation se distingue de la **négociation** en ce qu'elle n'aboutit pas nécessairement à une décision, mais qu'elle vise à la préparer.*

*La concertation se distingue de la **consultation** en ce qu'elle ne se résume pas à une demande d'avis.*

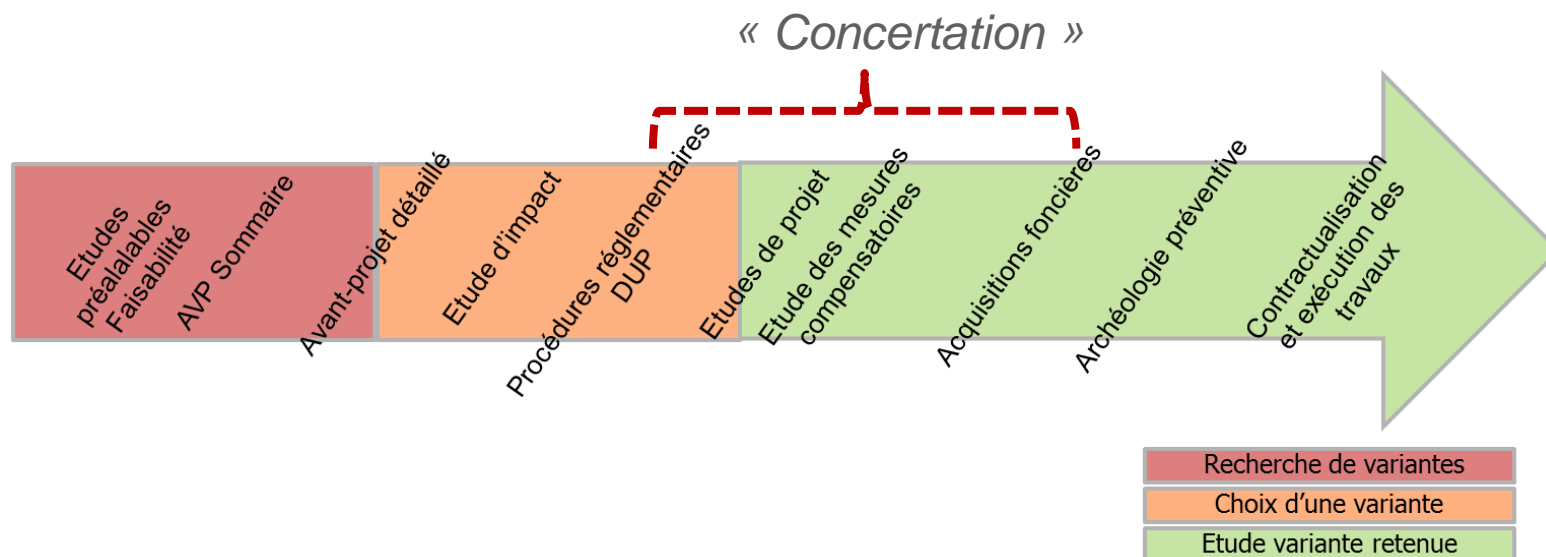
*La concertation se distingue de la **médiation** en ce qu'elle ne fait pas intervenir un tiers pour faciliter la recherche d'un accord entre les parties.*

Autre moyen de démontrer l'intérêt public d'un aménagement en dehors de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique.

Evolution des pratiques

Concertation/« information »

- Ne répondant à aucune obligation réglementaire
- format se limitant à réunion publique
- très peu d'échanges, davantage information descendante
- souvent à un stade avancé de l'élaboration du projet



Concertation/« information »

Conclusion:

- Concertation non satisfaisante
- Simple information du public
- Aucune réelle plus value pour le maître d'ouvrage
- Ne s'intègre pas dans la méthodologie de conception d'un projet

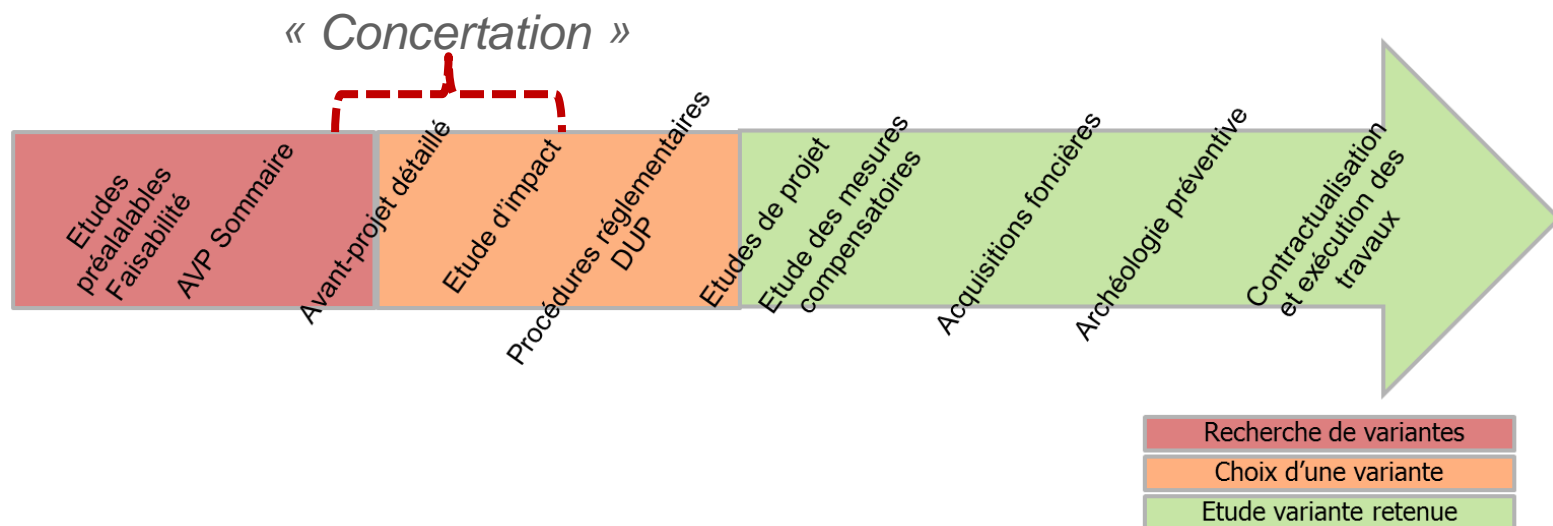
Evolution des pratiques

- Concertation « volontaire » (1/2)
 - Calquée à minima sur les obligations réglementaires (bien que non soumis)
 - Format consistant en une réunion publique, complétée par une exposition et mise à disposition d'un registre d'observations
 - Ouverture à l'échange,
 - Recueil d'avis et de remarques permettant le cas échéant d'ajuster le projet
 - début de formalisme et traçabilité
 - début de structuration de la concertation (délibération sur modalités et sur bilan)

Evolution des pratiques

• Concertation « volontaire » (2/2)

- stade moins avancé du projet permettant des ajustements « mineurs »
- davantage recherche de conforter les études et analyses produites
- davantage recherche à convaincre le public (a minima partager l'opportunité du projet)



Actuellement : à la croisée entre deux pratiques

- Des dossiers récemment déposés avec cette méthodologie « intermédiaire »
 - Intégration au dossier DUP d'un sous-dossier « bilan de concertation » comprenant
 - Le dossier de concertation
 - La synthèse des observations
 - Les panneaux d'exposition
 - Le bilan et l'arbitrage des élus



Concertation « volontaire »

Conclusion :

- Concertation peu satisfaisante car ne permettant pas de partager les objectifs du projet et le diagnostic de territoire.
- S'intègre en partie dans la méthodologie de conception d'un projet (permet à la marge la réduction ou la compensation de certains impacts)

Evolution des pratiques

- Concertation/co-construction (1/3)
 - Répondant aux obligations réglementaires
 - Dimension participative plus importante
 - Déroulement et format définis au cas par cas : élaboration d'une stratégie de concertation
 - Des temps d'information, des temps d'échanges, des temps de travail, des temps de validation/décisions
 - Volonté de co-construire le diagnostic du territoire, ses enjeux

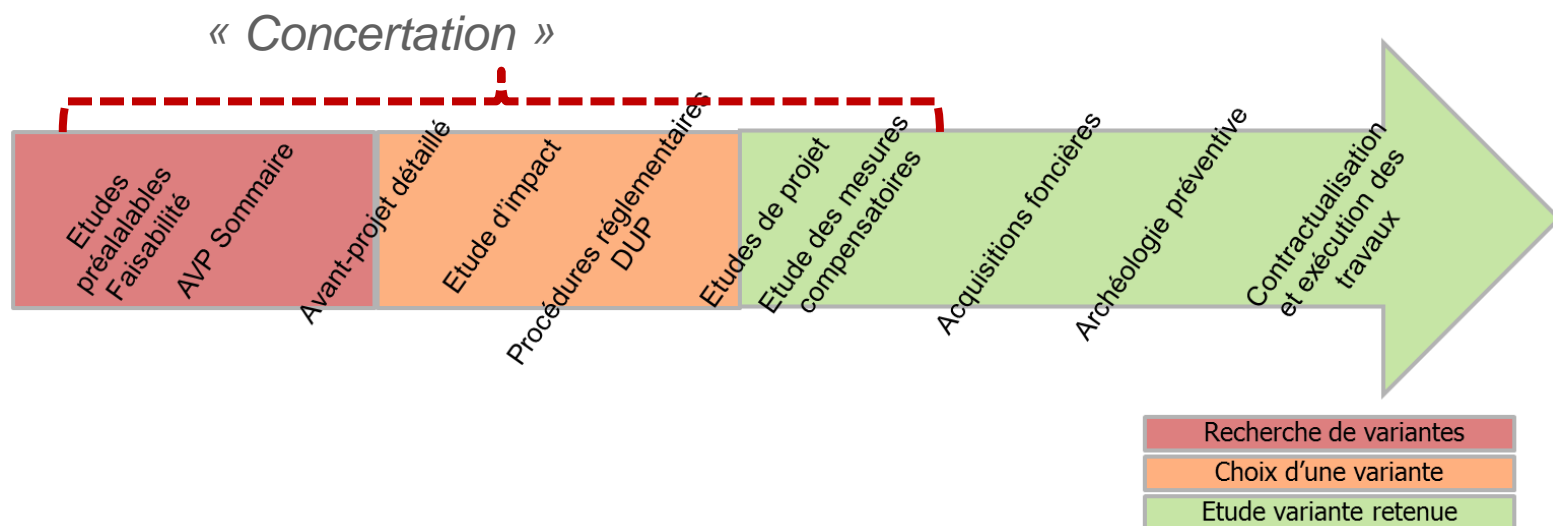
Evolution des pratiques

- Concertation/co-construction(2/3)
 - Volonté d'ajuster les objectifs du projet,
 - Distinguer les objectifs qui seront portés par le MOA de l'opération et ceux relevant des compétences d'autres MOA
 - Déclenchement de la démarche dès les phases d'études préalables
 - Formalisme et traçabilité dès la définition de la stratégie de concertation

Evolution des pratiques

• Concertation/co-construction(3/3)

- structuration forte de la concertation (avancement jalonné de décisions des élus)
- déroulement claire et compréhensible de la recherche du moindre impact pour un projet répondant aux objectifs, et construit autour du triptyque ERC

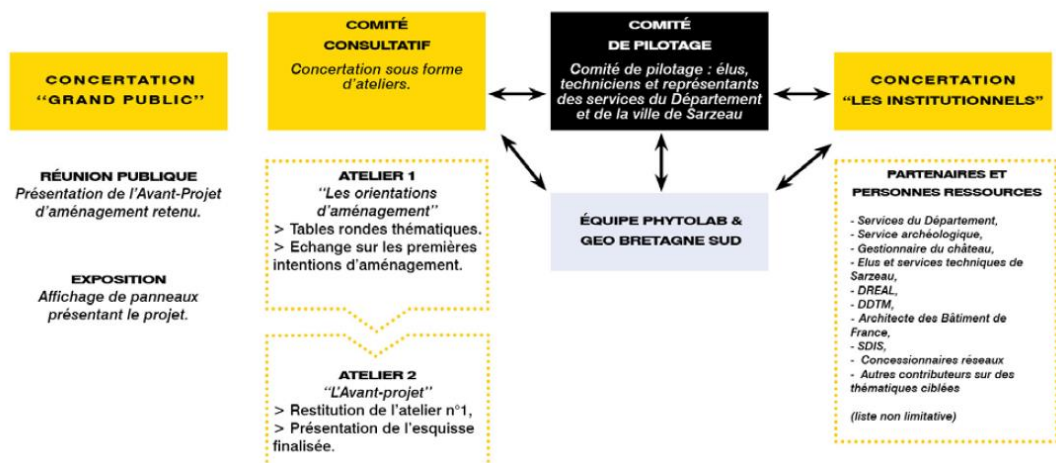


Evolution des pratiques

- Les moyens mis en œuvre sur notre pratique actuelle
 - Mission d'assistance à MOA confiée au bureau d'études en charge des études préalables et de l'élaboration des dossiers réglementaires
 - Compétences exigées en termes de concertation et évaluées dès l'appel d'offre
 - Concertation intégrée à l'élaboration du projet
 - Stratégie de concertation élaborée au stade des études d'opportunité/faisabilité • adaptation aux enjeux identifiés
 - Multiplicité des supports (expo, site internet, dossiers consultables/téléchargeables, bulletins de communication) et des moyens d'expression (BAL, registre, intervention réunions publiques, groupes de travail, comité consultatif)

Actuellement : à la croisée entre deux pratiques

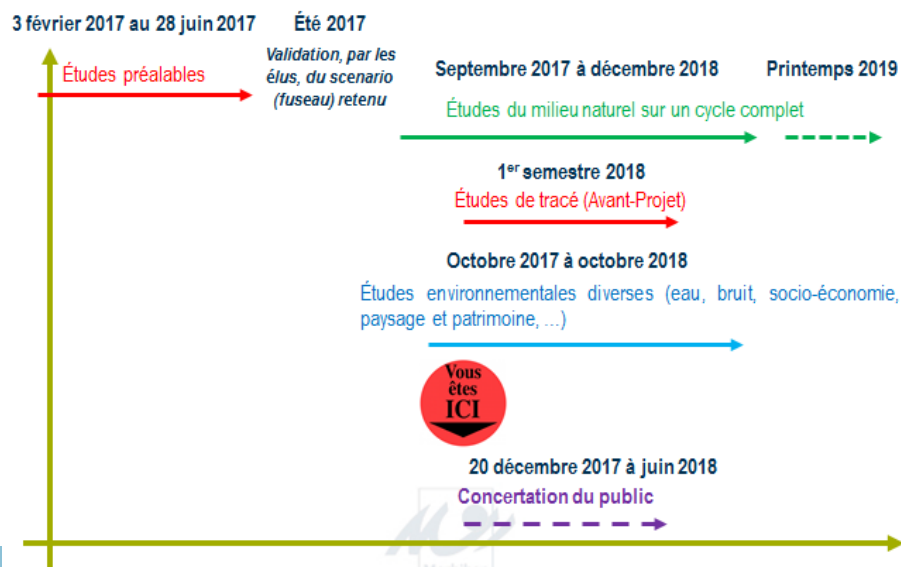
- Des exemples de pratiques en cours (1/3)
 - Requalification d'espaces publics – D198A Domaine Suscinio
 - Association d'un public représentatif au sein d'un comité consultatif, qui se fait le relais auprès de la population et/ou réseau associatif
 - Ateliers participatifs (« déplacements/stationnement/Equipements », « urbanisme/paysage/patrimoine/tourisme »)
 - Réunions publiques à chaque étape d'avancement (études pré-opérationnelle / définition du programme, ESQ, AVP,...)



Actuellement : à la croisée entre deux pratiques

- Des exemples de pratiques en cours (2/3)
 - D782 - Contournement de LE FAOUET (1/2)
 - Définition d'une **stratégie de concertation** (Identification des acteurs, mesurer les objectifs de chacun, développer l'argumentation les messages forts à faire passer auprès de publics identifiés ayant des attentes différentes, identifier les forces et faiblesses de l'argumentation, adapter le style et les outils employés, ...)

Le point sur l'avancement des études



- Planification de la concertation
- Réunion publique à l'issue des études d'opportunité, introduction aux étapes de concertation

Concertation et participation du public



Actuellement : à la croisée entre deux pratiques

- Des exemples de pratiques en cours (2/3)
 - D782 - Contournement de LE FAOJET (2/2)
 - Ateliers de concertation ciblée : agriculture, commerces/industries/services, espaces naturels/patrimoine/loisirs
 - Exposition publique et recueil d'observations
 - Réunion publique de restitution des analyses et d'échange sur l'AVP en résultant
 - Bilan de concertation puis décision des élus sur la variante qui sera privilégiée



LE FAOJET
Samedi 23 Décembre 2017

Un projet de déviation du Faouët par le sud

Le Faouët – Divers scénarios sont étudiés concernant le projet de la modification de la D782, reliant Le Faouët à Scaër en passant par Guiscriff, afin de contourner l'agglomération.



« Pour les réunions préalables, aucune porte ne sera fermée », a expliqué Xavier Domanieky.



Aux côtés de Xavier Domanieky, le directeur des routes, et de Gérard Pierre, vice-président du conseil départemental, André Le Corre, maire du Faouët, et Christian Demien, conseiller départemental.



LE FAOJET
Vendredi 22 Décembre 2017

Déviaton sud. De Pont Er Lann à Pont Baden

C'est dans une salle des fêtes bien remplie, avec près de 80 personnes présentes, que s'est déroulée la première réunion de concertation du public sur la déviation sud, organisée par les services du Département, mercredi, en fin de journée.



Élus du territoire et délégués du conseil départemental étaient présents pour cette première séance de concertation concernant le projet de déviation sud.

Concertation et participation du public



Actuellement : à la croisée entre deux pratiques

- Des exemples de pratiques en cours (3/3)

- D779 - Contournement Ouest de Grand Champ

- Intégration du processus à l'élaboration d'un projet de territoire par la commune (requalification du bourg, redéveloppement de zones d'activités, ZAC polyvalente d'urbanisation commerces et habitations ...)

- Intégration projet de SCOT puis de PDU

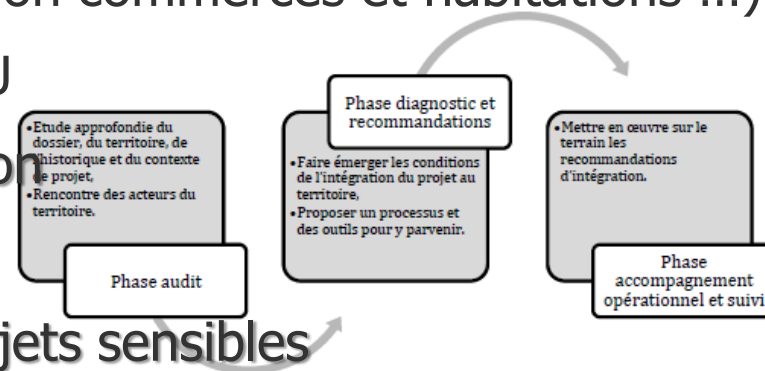
- Définition d'une stratégie de concertation

- ?

- Analyse des risques de conflits et de sujets sensibles

- Réunion publique de restitution des analyses et d'échange sur l'AVP en résultant

- Bilan de concertation puis décision des élus sur la variante qui sera privilégiée



Concertation/co-construction

Conclusion :

- Concertation satisfaisante car permet de partager les objectifs du projet et de construire ou conforter le diagnostic de territoire.
- S'intègre pleinement dans la méthodologie de conception d'un projet (permet de déployer pleinement le triptyque ERC)
- Nécessite une préparation plus conséquente
- Nécessite d'être adaptée à l'objet (stratégie)
- Ne peut se faire sans disposer d'un **programme opérationnel**

La notion de programme

(cf. Loi MOP du 12 juillet 1985)

Le programme opérationnel est un document **écrit** qui:

- **définit les objectifs** du projet (urbains, sociaux, culturels, économiques, etc...), les besoins qu'il doit satisfaire et les exigences particulières du Maître d'Ouvrage,
- **pose le problème** auquel le Maître d'Œuvre sera chargé d'apporter une réponse, par son travail de conception, sous le triple aspect architectural, technique et économique,
- **constitue la référence** par rapport à laquelle on évaluera la conformité des études et de la réalisation.

Les 20 questions utiles pour formaliser son programme

1. Le besoin identifié du maître d'ouvrage
2. Le but de l'opération, les réponses à apporter
3. Le périmètre de l'opération
4. Le cadre réglementaire de l'opération
5. Les parties intéressées par l'opération
6. Les futurs usagers de l'opération
7. Les personnes externes en lien avec l'opération (concessionnaires, dont notamment de réseaux,...)
8. L'approche budgétaire de l'opération
 - quelle est l'enveloppe prévisionnelle allouée à l'opération
 - comment a-t-elle été déterminée ?
 - quelle est sa fiabilité et sa cohérence avec les besoins exprimés ?

Les 20 questions utiles pour formaliser son programme

9. Les hypothèses de dimensionnement et les données d'entrée :

- les choix de dimensionnement retenus par le MOA
- les études préalables disponibles en lien avec l'opération
- les pistes à explorer lors du déroulement du projet, les optimisations

10. Les contraintes de gestion foncière de l'assiette de l'opération

11. Les contraintes urbanistiques et réglementaires

12. La pré-concertation disponible

13. Les cibles recherchées de dévpt durable recherchées par le MOA

- cibles sociales
- cibles urbanistiques, architecturales et environnementales
- cibles économiques

14. Le calendrier prévisionnel

- calendrier d'étude
- calendrier de validation et concertation
- calendrier de réalisation
- calendrier de livraison et commercialisation

Les 20 questions utiles pour formaliser son programme

15. Les contraintes financières et échéances liées aux subventions et budgets
16. Les contraintes de site et co-activité dans le périmètre de l'opération
17. Les compétences particulières souhaitées ou imposées par le MOA
18. L'organisation souhaitée par le MOA
19. La structure du MOA :
 - le représentant du MOA
 - l'existence et le rôle d'un programmiste
 - l'existence et le rôle d'un MOA délégué
 - la structure décisionnelle du MOA
 - le circuit de communication du MOA
20. Les exigences de concertation et de coordination en lien avec l'opération

Conclusion:

La réussite d'un projet
repose sur
une concertation fructueuse
nécessitant
une stratégie adaptée, une pédagogie de la
méthode, une analyse des risques
découlant
d'un programme opérationnel clair

Merci

Concertation et participation du public

